

# AIFVB : Réunion du Bureau – 18/10/2021

Présents : Michel ATTIE ; Jean COSTANTINI ; Patricia COSTANTINI ; Francis DRUENNE ; Hervé MAZZON ; Dominique PAVAN ; Serge RENAULT ; Dominique SPINOZI

## Point sur les adhérents et les comptes

Année 2018/2019 : 108 membres dont 8 membres d'honneur qui ne cotisent pas

Année 2019/2020 : 116 membres dont 8 membres d'honneur

Année 2020/2021 : 96 membres dont 8 membres d'honneur

Année 2021/2022 : compte tenu de la COVID et de l'arrêt des activités, il a été décidé par le Bureau de ne pas lever de cotisation pour tous nos adhérents ayant cotisé pour l'année 2020/2021. Cette décision devra être validée par la prochaine AG. Cependant quelques membres ont toutefois repayé.

En matière de dépenses l'année 2018/2019 a été déficitaire de 2400 €, l'année 2019/2020 excédentaire de 2356 € ainsi que l'année 2020/2021 de 2200 €.

Les principales dépenses concernent l'informatique. A noter aussi 145 € de frais bancaires. Il s'agit d'une dépense nouvelle qui paraît très élevée. Le Bureau demande au Trésorier de négocier ce montant quitte à changer de banque en cas de réponse négative.

Le fichier contient 636 personnes dont 362 avec adresse e-mail connue. Nous allons intégrer au fichier le Handi volley, le volley assis et le volley sourds.

## Fonds d'actions Volley

Rappelons que ce fonds, géré par la FFVB, a pour objet d'apporter une aide aux volleyeurs. Cette aide peut concerner de jeunes volleyeurs qui entrent en Pôle Volley, un soutien aux volleyeurs de haut niveau ou une aide à la reconversion. Il est financé, hors budget FFVB, via des dons défiscalisés (60% de réduction d'impôt pour les entreprises et 66% pour les particuliers).

Il avait été proposé à l'AIFVB de participer à la commission qui étudie les dossiers. Depuis nous n'avons plus de nouvelles et ne connaissons pas l'état d'avancement du projet. Il faudrait voir avec le Président Eric Tanguy ce que la FFVB a fait et qui s'en occupe.

Le démarchage des entreprises doit être fait par la FFVB, mais la gestion des fonds collectés peut être déléguée à la Fondation du Sport Français contre une commission de 5%.

La Fondation, dont les locaux sont situés avenue de Choisy Paris 13<sup>ème</sup>, suit 200 athlètes et gère un budget de 2 millions d'euros. Elle dispose de 5 permanents.

Dominique S discutera avec la Fondation si elle peut s'impliquer dans la gestion du fonds volley.

## Prochaine AG

A cause de la COVID, il n'y a pas eu d'AG pour l'année 2019/2020. Nous allons organiser la prochaine A.G. 2020/2021 à l'occasion d'un match.

Il faudra prévoir une AGE pour modifier l'article 15 des statuts qui stipule qu'en cas de dissolution le reliquat des fonds de l'Association sera versé à la FIFS.

## Questions diverses

Nous apprenons le décès de Jean-Jacques ANGOT. Le Bureau décide de faire envoyer des fleurs pour un budget minimum de 100 €.

D'autre part, suite au décès de Jacques SHAW, le Bureau fera apposer une plaque sur sa tombe au nom de l'AIFVB.